

RECONNAITRE ET ENCOURAGER LE POTENTIEL DES RÉFUGIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL SUISSE

Im Jahr 2016 haben 13'354 Personen als anerkannte Flüchtlinge oder vorläufig aufgenommene Personen in der Schweiz ein neues Zuhause gefunden. Damit diese sich möglichst rasch in die Schweizer Gesellschaft integrieren können, setzen Bund, Kantone und Gemeinde auf gezielte Massnahmen, insbesondere in der Sprachförderung und der Arbeitsmarktintegration. Zum Beispiel soll das innovative fide-System den Spracherwerb erleichtern und Migranten ermöglichen, sich möglichst bald im Alltag zu verständigen. Ebenfalls von grosser Wichtigkeit sind angestrebte Änderungen im Ausländergesetz (AuG). Unter anderem soll das Bewilligungsverfahren zur Aufnahme einer Arbeit für vorläufig aufgenommene Personen durch ein Meldeverfahren ersetzt werden.

● Myriam Schleiss & Léa Gross | SEM, Bern



Myriam Schleiss, cheffe de section suppléante, Secrétariat d'Etat aux migrations, Division Intégration, Section Encouragement de l'intégration



Léa Gross, spécialiste, Secrétariat d'Etat aux migrations, Division Intégration, Section Encouragement de l'intégration

En 2016, ce ne sont pas moins de 13'354 personnes qui ont trouvé un nouveau chez-soi en Suisse en obtenant soit le statut de réfugiés, soit une admission provisoire. Sur les 27'207 demandes d'asile en 2016, cela représente un taux de protection de près de 50%, à savoir 5'985 octrois d'asile et 7'369 admissions provisoires¹. Obtiennent le statut de réfugiés les personnes qui, dans leur pays d'origine ou de dernière résidence, «sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques»². Une admission provisoire est prononcée lorsque l'exécution du renvoi se révèle illicite (violation du droit international), inexigible (mise en danger concrète de l'étranger) ou impossible (pour des motifs techniques d'exécution). Malgré les 31'299 cas traités en 2016, un peu plus de 27'000 demandes d'asile sont encore en attente d'une décision.

En comparaison européenne, la Suisse reste toutefois une destination relativement peu prisée. En 2016, environ 2% des

demandes d'asile déposées en Europe l'ont été en Suisse. L'Allemagne à elle seule a enregistré 723'027 demandes d'asile entre janvier et novembre 2016, tandis que l'Autriche et la France en ont comptabilisé respectivement 39'618 et 77'662. Si l'on compare le nombre de demandes d'asile à la taille de la population résidente, la Suisse se situe au septième rang des pays européens les plus attractifs. Les personnes qui y obtiennent une protection sont principalement originaires de Syrie, d'Erythrée, du Sri Lanka, de Turquie ou d'Afghanistan. Une évolution préoccupante de ces dernières années est le nombre croissant de mineurs non accompagnés déposant une demande d'asile. Ils étaient 1'996 en 2016, ce qui représente près de 7% du nombre total de demandes (contre 2% à peine en 2013). Cette situation met notamment les services de la jeunesse, les écoles et la formation professionnelle devant un défi de taille.

Apprendre la langue avant tout

Derrière les chiffres, les procédures et les statuts se trouvent autant de femmes, d'hommes et d'enfants qui resteront du-

¹ Chiffres au 31.12.2016, Statistique SEM.

² Loi sur l'asile (LAsi), article 3.

ablement en Suisse. Il est décisif que leur intégration dans la société commence le plus rapidement possible. L'exercice d'un emploi est un élément important du processus d'intégration et rend aussi possible l'autonomie financière. De fait, sur les 150 mio de francs engagés chaque année par la Confédération, les cantons et les communes dans les programmes cantonaux d'intégration (PIC), près d'un tiers est investi dans des mesures visant à améliorer l'employabilité des personnes issues du domaine de l'asile. Et ces efforts communs sont récompensés: les statistiques de l'asile de ces dernières années montrent que, malgré un nombre globalement croissant de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire, une part constante de ces personnes continue de s'insérer avec succès sur le marché du travail suisse. A titre de comparaison, en 2016 elles étaient plus de 11'000 à exercer une activité lucrative, contre 7'000 en 2012.

L'apprentissage de la langue est le premier jalon incontournable d'une intégration réussie. Les expériences et les témoignages sont unanimes: plus cet apprentissage intervient tôt dans le parcours d'intégration, plus il est efficace³. Une orientation conséquente de l'apprentissage vers les besoins de communication du quotidien apporte les meilleurs résultats. C'est pour cette raison que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a fait développer par des chercheurs de l'Institut du plurilinguisme de Fribourg une approche didactique innovante, basée sur la notion de scénarios communicatifs, et partant du principe que les progrès sont plus rapides et plus visibles lorsque le participant est impliqué activement dans la construction de son apprentissage. Nommé «fide | Français, Italiano, Deutsch en Suisse: apprendre, évaluer, enseigner», le concept national pour l'encouragement linguistique propose une approche didactique, du matériel, une formation modulaire pour les formatrices et formateurs, ainsi qu'une procédure officielle d'évaluation des compétences linguistiques. Tous les documents et les concepts sont disponibles en français, allemand et italien sur le site du secrétariat fide⁴.

Accéder à une formation reconnue

Parallèlement à l'apprentissage de la langue, les bilans de compétences, les offres de coaching, les formations ainsi que les stages font partie des mesures qui augmentent considérablement les chances des personnes réfugiées et admises à titre provisoire de trouver leur place sur le marché du travail suisse. Le SEM a réalisé en 2016 une étude sur l'évaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire dans plusieurs cantons⁵. L'étude montre que cette évaluation rend l'orientation vers des mesures adéquates plus précise et améliore l'intégration professionnelle, mais que son succès dépend de la qualité de la collaboration et de la transmission des informations entre les différents services impliqués. Une meilleure coordination permet notamment d'éviter autant que possible les interruptions et les temps morts dommageables dans le parcours des personnes concernées⁶.

En Suisse, le manque de formation ou la non-reconnaissance d'une formation étrangère reste un obstacle important dans l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. C'est pourquoi la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a approuvé, en juin 2016, en accord avec le SEM et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'accès des jeunes et des jeunes adultes migrants, notamment des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, à la formation professionnelle. Parmi les mesures envisagées, le développement et la coordination des passerelles existantes, l'orientation et la gestion individuelle des cas, ainsi que le dialogue avec les partenaires de l'économie occupent une place centrale.

Afin de soutenir et de compléter les structures existantes, le Conseil fédéral a décidé en 2015 de lancer un programme pilote en deux volets. Conscient de l'importance du rôle de la langue dans le processus de l'intégration en général, et en particulier pour suivre une formation, le Conseil fédéral a pensé le premier vo-

3 "Arbeitsmarktintegration von Flüchtlingen und Vorläufig Aufgenommenen". Lindenmeyer, H., von Glutz, B., Häusler, F. & Kehl, F., KEK-CDC Consultants, September 2008.

4 www.fide-info.ch.

5 «Evaluation du potentiel des personnes réfugiées et admises à titre provisoire». Berner Fachhochschule, social design, mai 2016.

6 UNHCR 2014 „Arbeitsmarktintegration: Die Sicht der Flüchtlinge und vorläufig Aufgenommenen in der Schweiz“.

L'apprentissage de la langue est le premier jalon incontournable d'une intégration réussie.

let du programme pilote dans ce sens. Ce dernier consiste à mieux exploiter le temps d'attente entre l'arrivée en Suisse et la décision d'asile en renforçant l'acquisition des compétences linguistiques des requérants d'asile ayant de fortes probabilités de rester en Suisse. Le deuxième volet du programme pilote concerne le domaine de la formation professionnelle et vise une intégration durable sur le marché du travail. Il consiste à mettre en place un préapprentissage d'intégration, c'est-à-dire une offre sur mesure répondant aux besoins particuliers des personnes réfugiées et admises à titre provisoire dans le but de faciliter leur accès à une formation professionnelle AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) ou CFC (certificat fédéral de capacité). Orienté emploi et proposant en parallèle un apprentissage linguistique et une formation pratique, le préapprentissage permet aux personnes concernées de se familiariser avec le monde du travail en Suisse et de faire leurs premières expériences au cours d'un stage. Chacun des deux volets du programme pilote, d'une durée de quatre ans au total (2018-2021), concernera environ 1'000 personnes par an.

Lever les obstacles administratifs

Il reste que l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire est encore et toujours un parcours d'obstacles liés à leur statut. Des études⁷ ont montré que les employeurs, réticents devant les frais et la durée des démarches administratives, se tournent souvent vers d'autres candidats non issus de l'asile. Face à cette situation, le Conseil fédéral a adopté début mars 2016 un message sur les dispositions de la loi sur les étrangers (LEtr) proposant notamment de simplifier les procédures d'autorisation de travail et de supprimer l'obligation de verser la taxe spéciale de 10% déduite du revenu des personnes admises à titre provisoire. A la suite de diverses interventions parlementaires et au vu des questions soulevées par le statut de l'admission provisoire, le Conseil fédéral a publié un rapport⁸ décrivant la

situation actuelle et proposant des pistes d'amélioration. Parmi ces pistes, il est question notamment de créer un nouveau statut pour les personnes qui ne répondent pas aux critères pour obtenir le statut de réfugié mais qui nécessitent tout de même une protection. Le Conseil fédéral décidera de l'opportunité d'un projet de loi relatif à un nouveau statut de protection après que le Parlement aura examiné ledit rapport.

Conclusion

L'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire profite à tous. A moyen terme, elle permet de diminuer considérablement la charge de l'aide sociale, sans compter que le potentiel de ces personnes – souvent très jeunes – représente une chance pour les branches professionnelles et les entreprises confrontées à un problème de relève et souvent contraintes de recruter leur main d'œuvre à l'étranger. L'intégration représente également un défi pour la société civile, car elle nécessite une compréhension mutuelle et un esprit d'ouverture tant de la part de la population autochtone que des migrants. Mais le partage d'expériences et de connaissances peut s'avérer enrichissant, comme en témoigne l'engagement de la société civile dans des projets de mentorat, de parrainage ou d'accompagnement bénévole⁹. L'échange entre la population locale et les migrants reste un des meilleurs moteurs de l'intégration et de l'apprentissage de la langue.

7 „Erwerbsbeteiligung von anerkannten Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt“. BSS Volkswirtschaftliche Beratung Basel und KEK-CDC Consultants, April 2014.

8 «Admission provisoire et personnes à protéger: analyse et possibilités d'action». Rapport du Conseil fédéral du 12 octobre 2016.

9 «Contribution du travail bénévole aux projets d'intégration et de cohabitation interculturelle», Interface et Evaluanda, avril 2016.